

sera pas dépensé avant de faire appel au peuple, je ne m'y opposerais pas si fortement. Mais si le Gouvernement attend deux ou trois ans pour faire des élections, l'argent sera dépensé. A quoi cela servirait-il alors de soumettre la question au peuple, même si le Gouvernement est puni pour avoir outre-passé ses droits.

M. EDWARDS : Mon honorable ami pense-t-il que le Gouvernement devrait en appeler au peuple avant de dépenser l'argent affecté par la loi sur la voirie ou pour toute autre loi analogue?

M. PROULX : C'est une question bien différente. En vertu de la loi sur la voirie, l'argent doit être dépensé au Canada, au profit du peuple canadien. Je pense qu'il était question de cela dans le manifeste publié par le très honorable premier ministre avant les dernières élections.

Le pays espérait que nos honorables adversaires en arrivant au pouvoir et trouvant un trésor débordant, grâce à la bonne administration de l'ancien Gouvernement, dépenseraient ces fonds au profit du peuple. Cet argent que l'on va dépenser pour la voirie le sera certainement dans l'intérêt du peuple canadien. Mais, ceci est une proposition absolument différente, car le peuple s'attendait que, quel que fût le parti qui arrivât au pouvoir, le programme qui serait adopté assurerait la construction d'une marine canadienne, et, autant que possible, au Canada. Je ne pense pas que 1 p. 100 des électeurs aient pensé que le Gouvernement offrirait \$35,000,000 au gouvernement britannique comme une simple mesure accidentelle, et n'adopterait pas immédiatement une ligne de conduite permanente. Si, comme je viens de le dire, le Gouvernement avant de dépenser cet argent, voulait soumettre son programme au peuple, je ne m'opposerais pas si fortement à l'adoption de cette mesure; mais s'il attend jusqu'à l'expiration de son mandat, c'est-à-dire trois ans encore, il est probable que l'argent aura été dépensé et il en sera tout comme, même si le peuple punit le Gouvernement en lui retirant le pouvoir, parce qu'alors il sera trop tard pour changer de politique. Comme je le disais au commencement de mes remarques, la grande différence qui existe entre la ligne de conduite du Gouvernement et celle de l'opposition, c'est que le Gouvernement veut rejeter sur le gouvernement britannique la responsabilité qui lui incombe à lui-même, tandis que nous, de ce côté-ci (la gauche) voulons assumer le devoir de défendre nos côtes et en même temps d'aider à la défense de l'empire, et, tout en faisant notre devoir, nous réserver le droit de disposer de nos fonds.

M. FRIPP : Monsieur le président, je n'avais point l'intention de prendre ici la parole sur cette question très importante, mais j'ai été vivement impressionné au

jour'hui par l'effet des règlements appliqués. Il me semble que nous avons fait un grand pas en avant, en limitant les discours, car nous avons entendu aujourd'hui beaucoup d'honorables députés qui, à ma connaissance, n'avaient pas encore parlé, et tous ont exprimé leurs idées sur cette question d'une manière concise et directe. Représentant la capitale de ce Dominion, j'ai cru que ne devais pas laisser passer cette occasion sans dire quelques mots concernant la mesure dont s'occupe actuellement le comité.

J'ai écouté pendant plusieurs mois et durant bien des heures les discours prononcés par nombre d'honorables députés des deux côtés de cette Chambre, et je dois avouer que j'ai été et que je suis fort désappointé. Je m'imaginai à tort, il paraît, que lorsque ce projet de loi serait présenté, il serait adopté par les deux partis. Voici la raison qui me faisait penser ainsi: Si, il y a vingt ans, ou même moins, un Canadien ou un journal canadien avancé quelconque, avait laissé entendre que, dans quelques années, le peuple canadien serait appelé à décider ce que devrait être l'avenir de ce pays en ce qui concerne sa participation à la défense navale, nous aurions pu être surpris; mais les événements marchent rapidement de nos jours, et, en 1910, le premier venu parmi le peuple était surpris de voir que l'ancien Gouvernement eût présenté une mesure législative appelée la loi du service naval qui conférerait au Gouvernement l'autorité nécessaire pour construire une marine au Canada. Ce fut là, je crois, monsieur, un brusque réveil pour le peuple canadien. Jusqu'à ce moment-là, personne ne s'était imaginé que nous eussions à nous préoccuper d'une façon quelconque de la défense du Canada ou de l'empire. Nous avions vécu bien des années à notre manière, nous sentant dans une sécurité parfaite en ce qui concernait nos propriétés et notre position, car nous savions que notre pays, dans son ensemble, était protégé par la mère patrie. Comme Canadien, j'approuve l'ancien Gouvernement d'en avoir agi ainsi, car je crois que le peuple comprend réellement maintenant, au moins aujourd'hui, à cette heure, que le temps est arrivé où nous devons faire quelque chose pour supporter les forces navales de l'empire. Ce que je blâme chez l'ancien Gouvernement, c'est de n'avoir rien fait de plus que d'acheter deux très petits navires de guerre en Europe, pour les faire servir à l'instruction de nos marins. Quiconque suit l'histoire sait que, dans le cours des deux ou trois dernières années, l'aspect des affaires politiques en Europe est devenu de plus en plus menaçant. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Alors le Gouvernement actuel arrive au pouvoir, et, que fait-il? Il présente un projet de loi. Je crois pouvoir dire que les honorables députés qui siègent en face de